



Grenoble, le 22 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air dans la zone du bassin lyonnais / Nord Isère et du bassin grenoblois

Jeudi 22 mai 2014, les conditions météorologiques restent favorables à l'accumulation des polluants (Particules PM10) dans l'atmosphère. Le seuil d'information est activé dans le Bassin Lyonnais - Nord Isère et dans le bassin grenoblois.

En conséquence la préfecture vous informe des recommandations sanitaires et comportementales à suivre dans le cadre de cet événement :

Recommandations sanitaires :

Il est recommandé aux sujets sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie chronique ou respiratoire, personnes asthmatiques ou allergiques) :

- De respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours, ou de l'adapter sur avis de leur médecin ;
- De consulter leur médecin en cas d'aggravation de leur état ou apparition de tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux) ;
- D'éviter toute activité physique ou sportive intense (notamment compétition) augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés ;
- De veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants et surtout la fumée de tabac.

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- Prendre connaissance de la totalité des recommandations du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France à l'adresse suivante : www.air-rhonealpes.fr ;
- Contacter l'Agence Régionale de Santé ou sa délégation départementale : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Internet.rhonealpes.0.html>

Recommandations comportementales :

- Limiter l'usage des véhicules automobiles et de tous autres engins à moteur thermique ;
- Les usagers de la route doivent :
 - privilégier, pour leurs trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied et vélo) ;
 - différer si possible leurs déplacements internes aux agglomérations pouvant l'être ;
 - pratiquer si possible le co-voiturage dans les autres cas ou emprunter les réseaux de transport en commun.